20e Année.— N° 4142 Bureaux : RUE NAIN, 1. UN NUMÉRO : 15 CENTIMES Bureaux : RUE NAIN, 1. Mardi 27 Juillet 1875

ALFRED REBOUX
*Propriétaire-Gérant*

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.00
» » Un an . . . 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. —. Tout abonnement continue, jusqu'à reception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

*Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
*Propriétaire-Gérant*

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

**BOURSE DE PARIS**

| | | |
|---|---|---|
| 23 JUILLET (*Service gouvernemental*) | | |
| 3 0/0. . . . . | | 65 20 |
| 4 1/2. . . . . | | 95 75 |
| Emprunts (5 0/0). . . . | | 105 25 |
| 24 JUILLET | | |
| 3 0/0. . . . . | | 65 50 |
| 4 1/2. . . . . | | 95 75 |
| Emprunts (5 0/0). . . . | | 105 40 |
| (*Service particulier du Journal de Roubaix.* | | |
| Actions | Banque de France | 3880 00 |
| » | Société générale | 570 00 |
| » | Crédit foncier de France | 892 00 |
| » | Chemins autrichiens | 628 00 |
| » | Lyon | 952 00 |
| » | Est | 565 00 |
| » | Ouest | 616 00 |
| » | Nord | 1181 00 |
| » | Midi | 695 00 |
| » | Suez | 666 00 |
| 6 0/0 | Péruvien | 58 68 |
| Actions | Banque ottomane (ancienne) | 562 00 |
| » | Banque ottomane (nouvelle) | 000 00 |
| Londres cour | | 25 28 |
| Crédit Mobilier | | 176 00 |
| Turc | | 39 65 |

ROUBAIX 26 JUILLET 1875.

## Bulletin du jour

Dans les groupes de gauche, on agite très-vivement la question de savoir si le vote d'avant-hier interdit ou non la présentation avant six mois d'une nouvelle proposition de dissolution, aux termes du règlement. L'*Echo*, qui donne ce renseignement, fait remarquer que l'Assemblée ne s'est prononcée, à l'égard de la proposition de M. Madier de Montjau, que sur la question d'urgence; dans ces conditions « On pourrait, dit l'Echo présenter une proposition analogue, en ayant soin, par exemple, de préciser la date de la dissolution que M. Madier de Montjau n'indiquait que d'une façon assez vague. Ce serait là, au demeurant, une question d'interprétation du règlement que l'Assemblée résoudrait. »

On remarque, dans un sens analogue, un article publié hier soir par le *Bien public*. Si les députés conservateurs s'éloignaient dans de pareilles circonstances, ils encourraient une responsabilité fort grave.

La *Germania* prétend savoir de source digne de foi que le gouvernement allemand s'est adressé confidentiellement au gouvernement de Bruxelles pour lui demander l'internement ou l'expulsion des prêtres catholiques ou des membres des corporations religieuses qui ont été expulsés d'Allemagne et ont cherché un refuge en Belgique.

Une dépêche de Munich, en date du 23 juillet, annonce que les élections pour la Chambre des députés sont terminées. Ainsi qu'on l'avait prévu, il y a 79 catholiques et 77 libéraux.

Le correspondant parisien du *Standard* lui mande que le duc Decazes a abrégé la durée de son séjour à Vichy, par suite d'une communication de l'ambassade allemande de Paris.

On niera sans doute, dit-il, l'incident, comme on a nié celui du mois de mars; mais il croit pouvoir certifier que l'incident est réel.

La nouvelle communication viserait encore les préparatifs militaires de la France.

Le correspondant du journal anglais dit qu'il n'ose pas envoyer la nouvelle par dépêche, de crainte que la dépêche ne soit arrêtée. D'ailleurs, ajoute-t-il, il est possible que ce nuage se dissipe aussi vite qu'il est venu; mais sûrement il y a un nuage.

## CHRONIQUE

Samedi matin, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du roi Louis-Napoléon, a été célébré dans l'église de Napoléon Saint-Luc un service commémoratif pour le repos de l'âme du père de Napoléon III.

Le prince impérial vient de quitter le camp d'Aldershot pour se rendre aux bains de mer de South-Sea, près de Portsmouth, en face de l'île de Wight.

L'archiduc Albert d'Autriche a dû quitter Paris ce soir. Son Altesse se rend d'abord en Suisse, et de là en Autriche.

D'après le *Journal de Florence*, le voyage de l'empereur Guillaume en Italie serait fixé au 3 septembre prochain.

S. M. le Roi Charles VII vient d'adresser à son cousin Don Alphonse de Bourbon la lettre suivante :

« Mon cher cousin Alphonse,

» Je n'hésite pas à t'appeler ainsi, précisément parce que, remplissant un devoir de conscience, je te combats sur les champs de bataille, et parce que, comme moi, tu es Bourbon.

» Pour cela même, je me décide à t'écrire. Car, ce que ne firent ni le duc d'Aoste, ni la République, je ne peux voir sans douleur que tu le fasses, toi, prince espagnol et chrétien, ou, pour mieux dire, que ceux-là même qui ont perdu ta pauvre et bienveillante mère, t'obligent à le faire.

» Ceux qui t'aiment sincèrement s'effrayeront en voyant faire de ton nom un drapeau de dévastation. Et toi-même, quand tu seras seul à seul avec ta conscience, tu t'épouvanteras à la pensée qu'étant de la race de Louis XVI, tu as pu involontairement évoquer par tes décrets le souvenir de la race exécrable de ses bourreaux.

» Comme Roi et comme chef de notre famille en Espagne, je dois t'avertir que par ce chemin ton nom se souille et l'Espagne se déshonore.

» Ceux qui te conseillent de pareils crimes, dans la vaine espérance du triomphe, te trompent misérablement. On n'en finit pas ainsi avec nous autres : ainsi surgiront de toutes parts les carlistes, comme du sang des martyrs surgissaient les chrétiens.

» Tes malheureux conseillers connaissent mal l'Espagne. Quand donc les Espagnols se sont-ils laissé dominer par la terreur?

» Le prince étranger qui a occupé passagèrement, avant toi, le trône que Dieu m'a destiné, ne méconnut pas à un tel point notre caractère national.

» Non! il n'y a, dans nos guerres civiles et étrangères, aucun exemple de semblable cruauté. Toi-même, tu ne pourrais contempler sans horreur des milliers de famille, brutalement chassées de leurs foyers domestiques; des mères qui, à la vue de leurs petits enfants, se traînant péniblement dans les champs, avec les pieds déchirés, leur enseignent peut-être à maudir ton nom... Des vieillards, des malades, gens inoffensifs et sans armes, viennent ici demander, en suppliant, un asile, et réclamer la paix, que les tiens leur ont arrachée.

» Si être Roi de parti impose d'aussi terribles sacrifices, je te plains sincèrement. Moi qui suis venu pour être le Roi de tous les espagnols je laisse tes partisans vivre tranquilles dans mes domaines, sous l'égide de la loi commune.

» Souviens-toi au moins que tu es Espagnol. Songe que, à l'abri de ton nom, on a décrété le vol, l'incendie et le pillage de la patrie, de cette chère patrie, dont le caractère distinctif est une indomptable résistance à toute tyrannie.

» Alphonse, au milieu de la fumée des combats, à la tête d'un peuple libre, qui lutte avec moi pour la gloire de l'Espagne, pour ses libertés, pour la religion et pour mon droit, j'ai une confiance absolue dans mon triomphe. L'Espagne ne peut périr livrée à des gouvernements d'aventure, et l'héroïsme de tant d'Espagnols qui combattent pour moi me garantit la victoire. Mais, dans tous les cas, j'aurai toujours la satisfaction d'avoir rempli mon devoir.

» Hélas! que t'arrivera-t-il à toi, si, après avoir été averti, tu n'ouvres pas les yeux à la lumière, si tu n'écoutes pas la voix de la conscience et du patriotisme?

» Pense à Dieu, qui doit nous juger tous; pense à ton nom, qu'enregistrera l'histoire; pense à la patrie, qui est notre mère commune.

» Ton cousin qui t'aime,

» CARLOS.

» Quartier royal de Tolosa, 21 juillet 1875. »

### Le Sultan de Zanzibar à Paris

Le sultan de Zanzibar a visité, samedi matin, l'exposition internationale des sciences géographiques.

Bourghosch-Saïd, en sortant de l'exposition, s'est fait conduire au jardin d'acclimatation.

Le sultan est arrivé au jardin vers 4 heures. Il a été reçu par MM. Drouyn de Lhuys, président du conseil d'administration, et Ménard, sous-directeur, remplaçant M. Geoffroy Saint-Hilaire, malade.

En descendant de voiture, le sultan a été conduit à la grande serre, où un lunch avait été préparé. Après s'y être reposé 25 minutes, Sa Hautesse a commencé la visite du jardin par l'établissement d'engraissement mécanique des volailles.

En sortant de là le sultan est remonté en voiture et est allé visiter la grande volière, où il a été émerveillé de la variété des oiseaux de toute sorte. Il a envoyé, en passant, une sourire aux singes, et est allé s'arrêter devant le zèbre, attelé à un tonneau d'eau, et qui a paru le plonger dans la stupéfaction. C'est au Jardin d'acclimatation, en effet, qu'on est parvenu pour la première fois à utiliser comme bêtes de service, les zèbres, réputés indomptables jusqu'ici.

Enfin, le Sultan, après avoir admiré les Kanguroos, les antilopes, les daims et le troupeau de vaches bretonnes, s'est arrêté devant le bassin des deux lions marins dont les ébats lui ont causé un accès de fou rire.

Après avoir admiré toutes les merveilles du jardin, Boughosch ben-Saïd a été reconduit à la grande serre, où il s'est rafraîchi de nouveau. Il a témoigné toute sa satisfaction à M. Drouyn de Lhuys du gracieux accueil qui lui a été fait.

### La contrebande des allumettes.

On sait que la fabrication, le colportage et la vente des allumettes de fraude sont prévus et punis, mais qu'aucune disposition répressive n'atteint les approvisionnements illicites. D'un autre côté, tandis que la vente et le colportage sont punis d'une amende de 300 fr. à 1,000 fr., indépendamment de la confiscation des allumettes saisies, de celles des ustensiles servant à la vente, et, en cas de colportage, de celle des moyens de transport, les faits de fabrication illicite ne sont passibles, aux termes de l'art. 5 de la loi du 4 septembre 1871, que d'une amende de 100 à 1,000 fr. sans préjudice de la confiscation des objets saisis.

De plus, la loi n'ayant pas expliqué ce qu'il faut entendre par objets saisis, des tribunaux ont pu se borner à prononcer la confiscation des produits de la fabrication et refuser de l'étendre aux machines, ustensiles, soufre, phosphore, bois préparé, etc. Dans le but de mettre fin à ces difficultés et d'assurer en même temps la répression de la fraude, M. le ministre des finances vient de déposer le projet de loi suivant : « Art. 1er. — Les art. 217, 218 et 237 de la loi du 28 avril 1816 sont applicables à la détention des allumettes chimiques. Toutefois la quantité admise à titre de provision ne peut excéder 1 kilog. à moins que les allumettes chimiques ne soient revêtues des marques légales.

Cette limite de 1 kilog. n'est pas applicable aux débitants de boissons, cafetiers, aubergistes, hôteliers, ni aux commerçants mettant gratuitement des allumettes chimiques à la disposition de leurs clients, à l'égard des produits tenus ostensiblement à la disposition du consommateur, mais ceux qui sont trouvés détenteurs d'allumettes chimiques de provenance frauduleuse sont passibles des peines édictées par l'art. 222 de la loi du 28 avril 1816, rendu applicable à la vente et au colportage des allumettes chimiques par l'art de la loi du 28 janvier 1875.— Art. 2. — Tout individu convaincu de fabrication frauduleuse d'allumettes chimiques est puni d'une amende de 300 fr. à 1000 fr. Les allumettes, ainsi que les instruments, ustensiles et matières servant à la fabrication sont saisis et confisqués. En cas de récidive, le contrevenant sera condamné à un emprisonnement de 9 jours à 6 mois. Art. 3.—Est considéré comme se livrant à la fabrication frauduleuse des allumettes chimiques tout individu chez lequel il est trouvé des ustensiles, instruments ou mécaniques propres à la fabrication des allumettes chimiques, et en même temps les matières nécessaires pour cette fabrication, ou chez lequel il est trouvé des pâtes phosphorées propres à la fabrication des allumettes chimiques. »

## LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, 25 juillet.

On peut considérer la session comme dès à présent terminée, et il en est un peu pour l'Assemblée comme pour les classes de collégiens : la discipline se relâche, les devoirs sont négligés, la sévérité des professeurs s'adoucit. De même, à Versailles, l'assiduité est moindre, les grandes colères des partis se calment; on ajourne les revendications. Il y a tout lieu de croire que les journées qui s'écouleront jusqu'à la prorogation se passeront sans incident grave, car des deux côtés de l'Assemblée on remarque les mêmes dispositions et un égal nombre d'absences.

La loi du Sénat sera votée vraisemblablement avant le 4 août, mais la loi électorale sera réservée pour la session prochaine, ainsi qu'une partie des lois de finances, la loi sur la presse, sur l'armée et bien d'autres qui figurent à l'ordre du jour ou qui s'y trouveront inscrites plus tard. Le nombre en sera plus considérable qu'on ne veut l'avouer, et il faudrait être peu au courant des habitudes parlementaires pour affirmer de bonne foi que les élections générales puissent se faire avant la fin de l'année.

Un journal, qui passe bien à tort selon nous pour un organe officiel, le *Moniteur universel*, déclare que l'accord est parfait entre tous les ministres; à cela nous ne ferons aucune objection : nous croyons en effet que tous les actes du gouvernement sont délibérés en conseil des ministres, et que ce que dit l'un a été préalablement approuvé par tous; mais le *Moniteur* va au delà de la vérité, quand il déclare que les ministres sont d'avis que les élections doivent avoir lieu avant la fin de l'année. Ce renseignement est faux : le gouvernement a eu soin de spécifier devant l'Assemblée qu'il réservait sa liberté d'action. C'est que précisément il n'a voulu prendre quant à la dissolution aucun engagement, et entend se régler suivant les circonstances.

L'accord entre les ministres est affirmé par le *Journal de Paris* également; on peut être certain que cette entente n'a coûté à M. Buffet aucun sacrifice, aucune concession.

On s'est beaucoup occupé hier à Versailles des élections partielles : le centre gauche, présidé par M. Laboulaye, a déclaré qu'il voterait contre la proposition Brisson demandant le rappel de la loi Courcelle, qui supprime les élections partielles. M. Buffet s'est exprimé dans le même sens. Il est possible que M. Brisson retire sa proposition.

Le maréchal doit venir s'installer dès le 5 août avec toute sa maison au Palais de l'Elysée. On parle d'un voyage qu'il ferait dans le midi; il visiterait Lyon et Marseille. Plaise à Dieu qu'il n'arrive pas au maréchal ce qui arrive d'ordinaire à tous les chefs d'Etat, et que ce voyage lui permette de juger la situation des esprits et de se renseigner exactement sur l'organisation des forces radicales.

Le duc Decazes, revenu de Vichy, assistait hier matin au conseil des ministres, et le soir au grand dîner donné par l'ambassadeur d'Autriche en l'honneur de l'archiduc Albert. A propos de ce prince, qui est un des personnages les plus considérables de l'Europe, constatons qu'il passe à peu près inaperçu à Paris, tandis que tous les journaux racontent avec profusion de détails les faits et gestes du sultan de Zanzibar, souverain d'un pays dont les Anglais sont les véritables maîtres. Cela tient-il à ce que ce prince exotique appartient à une autre race que la nôtre, porte un turban sur la tête et à sa coiffure un formidable yatagan? c'est bien possible. La vérité est que la chronique s'occupe peu du prince Autrichien, un des principaux hommes de guerre de notre époque, un politique très-délié dont l'influence peut jouer un rôle important dans les relations de la France avec l'Empire d'Autriche.

Mettons la chose sur le compte de la badauderie parisienne, et n'en parlons plus.

Le bruit court et n'a pas encore été démenti que le gouvernement Allemand fait opérer en France des achats considérables de chevaux. On se rappelle que récemment un décret de Berlin a interdit l'exportation des chevaux sur le territoire allemand. Il pourrait bien arriver, si le fait signalé est vrai, que le gouvernement français jugât nécessaire d'user de représailles.

On annonce que quatre déportés de Nouméa viennent de s'échapper et de gagner Melbourne. Comme le fait observer un journal, c'est une amnistie indirecte. On est toujours sans nouvelles des 18 déportés qui se sont évadés il y a quelques mois; on ne peut plus douter qu'ils n'aient péri en mer.

Tous les journaux ont raconté l'ascension de Godard à Berlin. Or, il paraît que le balonnier qui est allé offrir ce genre de divertissement aux Prussiens est un faux Godard, car le vrai Godard écrit au *Rappel* pour déclarer qu'il n'ira jamais exercer son art en Allemagne, et que jamais un drapeau prussien ne flotera sur sa nacelle.

Le vaudeville a donné hier la 1re représentation de *La Dame aux Lilas Blancs*, comédie de Mme Louis Figuier, femme de l'écrivain scientifique. C'est l'histoire d'une Indienne qui veut s'amuser à Paris et finit par retourner à son mari. La donnée est assez immorale et la pièce n'en vaut pas mieux. Le succès est des plus médiocres.

## BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'*Akhbar* résume ainsi la situation des récoltes en Algérie :

« Dans la province d'Alger la moisson de l'orge est terminée, sauf quelques rares exceptions; celle du blé continue, le rendement est généralement celui d'une année moyenne, et meilleur pour le blé que pour l'orge.

» Les récoltes ont eu généralement beaucoup à souffrir des grands orages qui ont éclaté à la fin de mai et dans la première quinzaine de juin, et qui ont, soit mouillé et noirci les récoltes déjà en gerbes, soi couché, haché ou entraîné celles encore sur pied.

» Les sauterelles n'ont causé que des dégâts insignifiants; elles ont disparu à peu près partout. Quelques récoltes ont été détruites, dans le Sud, par un insecte appelé en arabe oura-el-rebay, qui n'est autre que la punaise des bois, et qui pullulait sur certains points.

» Dans la province d'Oran, les travaux de la moisson se poursuivent activement, malgré les dégâts partiels causés par les derniers orages, on peut dire que la récolte de 1875 est supérieure à celle d'une bonne année moyenne.

Dans la province de Constantine, le rendement sera satisfaisant comme quantité et même comme qualité.

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 27 JUILLET 1875.

— 72 —

# PATIRA

PAR

RAOUL DE NAVERY

XXII. — ROSETTE

(*Suite*).

Loïse leva dans l'air sa main pâle, traça dans l'air le signe de la croix et, précédée de sœur Augustine, elle descendit le perron et monta dans le carrosse qui l'attendait.

Deux heures plus tard, Rosette était de retour à Coëtquen.

Les hommes envoyés par Gaël pour fouiller le bois n'étaient pas revenus encore.

En attendant le résultat de leurs recherches, Rosette, serrée contre Nanon, pleurait à sanglots.

Enfin un grand bruit se fit dans la cour; la jeune fille se précipita à la fenêtre, et voyant les piqueurs de Coëtquen, elle descendit pour avoir des nouvelles.

Au milieu du groupe qu'ils formaient se trouvait le cheval monté la veille par Simon. La bête, frissonnante, restait la tête baissée, reniflant avec une sorte de terreur.

— Eh bien! demanda Rosette, vous n'avez rien trouvé?

— Rien, sinon le pauvre cheval lié par la bride à un tronc d'arbre... puis...

— Achevez! achevez, de grâce!

— Ce n'est pas une preuve... vous comprenez bien, mademoiselle Rosette... les indices, ça trompe...

— Vous me faites mourir! s'écria Rosette.

— Il faut le dire, à vingt pas du cheval, nous avons trouvé ce mouchoir; voyez la marque, et...

— Ne regarde pas! fit Nanon en saisissant le mouchoir...

La jeune fille se calma soudainement et dit d'une voix faible :

—Donne-le, Nanon, je suis résignée... Je sens que mon père est frappé! Tu le sais, mon organisation nerveuse me permet de deviner, de comprendre bien des choses qui échappent aux autres... Remets-moi ce mouchoir, ma bonne Nanon...

La bonne femme l'abandonna à Rosette.

Ce mouchoir, maculé de sang et de boue, appartenait bien à Simon.

Rosette ne dit rien; elle devint effroyablement pâle, glissa lentement sur les genoux et cacha son visage, l'enfouissant dans le haillon qui, mieux que toutes les paroles, lui apprenait quelle perte elle venait de faire.

Nanon l'enleva évanouie dans ses bras et, aidée de deux piqueurs, la monta dans sa chambre et l'étendit sur son lit.

Quand elle reprit l'usage de ses sens, la vieille domestique priait à son chevet.

— C'est fini! dit Rosette, c'est fini! je suis seule au monde... Oh! sans doute, il est toujours cruel de perdre son père, mais quand il s'agit d'un père comme le mien, la douleur est cent fois plus cuisante... Comme il m'aimait Nanon, t'en souviens-tu? Oh! il m'aimait trop!

Les larmes de Rosette coulèrent toute la nuit. Au matin, elle entendit l'office à la chapelle, et rentrée chez elle, la pauvre enfant continua de prier.

Vers le milieu de la journée, la vieille Nanon déposa sur un fauteuil, près de la jeune fille, le costume de deuil qu'elle venait de mettre en ordre.

Rosette la remercia d'un regard, revêtit sa robe noire et s'absorba dans sa douloureuse détresse.

Vers le soir, la servante dévouée obtint que Rosette se couchât.

Elle était si brisée, la pauvre orpheline, qu'elle se laissa faire.

Nanon lui enleva ses vêtements comme au temps où elle la tenait sur ses genoux pour lui réchauffer les pieds; puis l'ayant placée sur son lit, elle ferma les rideaux, après avoir vu le lourd sommeil qui suit les grandes douleurs clore les paupières de Rosette.

Nanon, qui s'oubliait toujours pour les autres, éprouvait elle-même un grand besoin de repos; et bientôt le calme le plus absolu régna dans le petit appartement de l'intendant Simon.

La grosse horloge cria dans sa gaîne, puis sonna douze coups.

Comme si elle eût attendu le signal, Rosette entr'ouvrit immédiatement ses rideaux et glissa ses pieds hors de son lit.

Elle alluma une bougie, et bien que ses prunelles fixes ne parussent rien distinguer, elle trouva et passa l'un après l'autre ses vêtements de deuil.

Quand elle fut complétement habillée, elle quitta sa chambre, passa dans la salle à manger, ouvrit l'armoire, y prit la moitié d'un pain, enleva d'une crédence de chêne une cruche de grès flamand et la remplit d'eau.

La jeune fille faisait toutes ces choses sans se presser, d'une façon régulière, automatique... Rien ne hâtait ses mouvements paisibles... Ses grands yeux fixes regardaient dans le vide.

D'une main elle saisit la lanterne, mit le pain dans un pan de sa robe et s'approcha de la porte de sortie.

Arrivée là, obéissant à un instinct, à un souvenir, elle rentra, se dirigea vers la chambre de son père, ouvrit une cassette et prit une énorme clef qu'elle cacha dans son corsage.

Sans doute il ne lui manquait plus rien, car, munie de ses provisions et de sa lanterne, elle gagna les escaliers et descendit sans faire plus de bruit qu'un fantôme.

L'orage de la veille avait purifié le ciel; les étoiles brillaient, un vent frais soufflait à travers les arbrisseaux et les rosiers du parterre.

Rosette ne s'arrêtait pas; elle allait, elle allait, en ligne droite, toujours en avant, de son pas égal, monotone, qui eût à peine courbé les herbes.

Quand elle se trouva au pied de la Tour-Ronde, elle poussa un soupir profond; les âmes délaissées doivent avoir de ces déchirants soupirs.

L'escalier en spirale s'éclaire de la lueur de la lanterne de Rosette; la jeune fille descend, descend... Elle ne s'appuie point aux murailles humides, elle n'hésite pas en posant son pied sur les marches glissantes; elle touche le sol et se trouve en face de l'oubliette de Coëtquen.

Alors, posant le pain et la cruche d'eau sur la dernière marche de l'escalier, Rosette retire de son corsage la clef qu'elle y a cachée et l'introduit dans la serrure.

Au bruit du fer, si connu de Blanche, celle-ci tressaille et s'agite sur son lit; on vient à elle : secours ou malheur, elle préfère savoir ce qui l'attend que de supporter plus longtemps et les angoisses dans lesquels se meurt son âme, et les tortures que lui fait éprouver la faim.

La porte s'entr'ouvre :

— Simon! dit Blanche.

Ce n'est pas l'intendant qui paraît, mais Rosette...

Rosette pâle comme une morte sous ses vêtements de deuil! Blanche la reconnaît, et s'élançant hors de sa couche aussi rapidement que lui permet sa faiblesse, elle s'approche et lui dit d'une voix suppliante :

— Toi qui es jeune, toi qui es pure et bonne, tu ne peux pas vouloir augmenter mon martyre. . Tu parais dans ma prison comme un ange libérateur... Rosette! Rosette! ne vas-tu pas me sauver?

La fille de Simon reste impassible; ses grands yeux bleus, froids et fixes, ne répondent pas plus que ses lèvres! elle place enfin la cruche et le pain sur l'escabeau, puis tend d'un bras rigide